



## Conditions d'annulation de l'inscription

Toute annulation doit être communiquée par écrit à l'ERU.

La date d'annulation retenue est la date de réception de cet écrit par l'ERU.

Pour une annulation intervenant entre le 24 mai et 7 juin, 75% de pénalités.

Pour une annulation intervenant à partir du 8 juin, 100% de pénalités.

## Si votre participation au séminaire d'études doit faire l'objet d'une convention de formation, renseignez les champs suivants :

Code Siret de votre structure :

Code APE :

Nom du responsable de formation : .....

Adresse e-mail : .....

Tél. : .....

Fax : .....

Fait à ..... Le

Cachet de l'organisme :

Signature du responsable (structure ou formation) :

Bulletin d'inscription à retourner avant le 24 mai accompagné d'un chèque de 1700 euros à l'ordre de  
l'Ecole du Renouveau Urbain, à :  
Ecole du Renouveau Urbain

45, Avenue Victor Hugo – Bâtiment 270 – 93 534 Aubervilliers Cedex –

Tél : 01 75 62 00 00 – Fax : 01 48 34 62 92 (une facture acquittée vous sera adressée à l'issue du séminaire)